

rale des citoyens instruits et de ceux qui ne le sont pas ; que l'on se rappelle les conditions pénibles d'existence des masses populaires dans les dix-huit premiers siècles de l'ère chrétienne, dans lesquels l'instruction ne fut l'apanage que du petit groupe des privilégiés, et que l'on mette en regard leur condition à notre époque où le pain de l'instruction réclamé par tout le monde est distribué avec une libéralité plus généreuse. L'utilité de l'instruction nous apparaît aussitôt comme incontestable.

Mais sa nécessité, d'où l'obligation à la recevoir procède, est-elle plus contestable ?

Je prétends que non, des raisons d'ordre moral d'ordre économique et d'ordre politique établissant cette nécessité.

Que l'instruction, surtout l'instruction chrétienne comme nous l'avons dans la province de Québec, soit de nature à relever le niveau moral de l'enfant, futur citoyen, en lui faisant connaître ses devoirs envers lui-même, envers la société et envers Dieu et en lui inculquant la volonté de les mettre en pratique, toutes les religions et toutes les philosophies l'admettent.

Nous n'avons pas besoin de sortir de chez nous pour établir la certitude qu'elle est une aide puissante et presque indispensable à la religion pour la moralisation des populations.

Je ne crois pas faire preuve de trop d'orgueil